

Histoire de Fort-Liberté et du Tribunal de Première Instance de cette ville.-

Fort-Liberté est l'une des plus anciennes villes d'Haïti. Fondée en 1578 par les espagnoles elle est située à l'entrée d'une baie magnifique. C'est là que les Français ont fait leur premier débarquement en 1802. En effet, une division commandée par Rochambeau attaqua la ville et massacra les défenseurs du fort de la ville deux jours avant l'incendie du Cap ordonné par Henri Christophe. Aujourd'hui chef lieu du département du Nord-Est, Fort-Liberté a une population de plus de 41.000 habitants. La ville a une superficie de 259,6 km²

Notons quelques dates importantes dans l'histoire de Fort-Liberté et du Tribunal de Première Instance de cette ville.-

1725- Transfert des habitants de Bayaha au site actuel de la ville de Fort-Liberté.

1728- Création d'un commandement militaire à Bayaha.

1730- Pose de la première pierre du bastion Maurepas à Fort-Dauphin.

1730- M. de la Rocheleau donne le nom de Fort-Dauphin à la citadelle et ville de Bayaha pour célébrer le premier anniversaire du prince Dauphin, fils du roi Louis XV.

1736- Première garnison au fort la Bourque nommé fort St-Louis en 1742.

1784- Au moins 84 maisons détruites à Fort-Liberté par un séisme.

1796- Fort-Liberté sous contrôle de Toussaint Louverture.

1801- Fort-Liberté devient la capitale de l'Île de Saint-Domingue.

1802- Signature de la proclamation de l'indépendance.

1803 Rédaction de l'acte de l'indépendance.

1811- Au cours d'une réception à Fort-Liberté le 26 mars, Christophe se fit nommer roi prenant comme nom Henri 1er.

1849-59- Le Fort Labourque est transformé en prison pour les ennemis de l'Empereur Faustin 1er, Faustin Soulouque.

1876- Ouverture du port au commerce extérieur.

1901- 27 septembre : Loi créant à Fort-Liberté un Tribunal Civil de la catégorie de ceux de Petit Goave et de Saint Marc, etc.;

1904 - 04 Aout : Loi qui charge le Tribunal Civil du Cap-Haitien de connaître des Affaires de la juridiction de Fort-Liberté, jusqu' à l'installation de ce Tribunal;

1924- 28 juillet : loi supprimant le Tribunal de Première Instance de Ouanaminthe

(**Ouanaminthe** (*Wanamant* ou *Wanamèt* en créole haïtien; *Juana Méndez* en espagnol) est une commune haïtienne située à la frontière de la République dominicaine, dans le département du Nord-Est et l'arrondissement de Ouanaminthe dont elle est le chef-lieu.) **et augmentant le personnel de celui du Cap-Haitien;**

06 Aout 1924- : Loi Supprimant le Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté **siégeant à Ouanaminthe**, à partir du premier octobre 1924 et étendant la juridiction du Tribunal de Première Instance du Cap-Haitien aux arrondissements de Fort-Liberté du Trou du Nord et de Fallières;

1931- 24 juillet : Loi rétablissant, a partir du 01 octobre 1931, le Tribunal Civil de Fort-liberté et suivant les limites juridictionnelles qui existaient avant la suppression de ce tribunal le 28 juillet 1924.

D' après ce qui a été rapporté par certains notables de la basoche Les feus Hérissé NARCISSE et Gelin JEAN en furent respectivement premier Doyen et premier Commissaire du Gouvernement du Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté.

Tribunal de Première Instance de Fort Liberté (Nord'Est)
Les Tribunaux de Paix et leurs annexes(18 Tribunaux de Paix et 12 Annexes = 30) :

- - **1.-Tribunal de Paix de Fort-Liberté :**
DEUX (2) ANNEXES (à BAYAHA ET DUMAS)
 - **2.-Tribunal de Paix de Ferrier**
UN ANNEXE (à MEILLAC)
 - **3.-Tribunal de Paix de Perches**
 - **4.-Tribunal de Paix de Ouanaminthe**
DEUX ANNEXES (à SAVANNE LONGUE ET ACUL DES PINS)
 - **5.-Tribunal de Paix de Capotille**
UN ANNEXE (à Lamine)
 - **6.-Tribunal de Paix de Mont Organisé**
UN ANNEXE (à Savanette)
 - **7.-Tribunal de Paix de Trou du Nord**
DEUX ANNEXE (à Dubuisson et Roche Plate)
 - **8.-Tribunal de Paix de Sainte Suzanne**
UN ANNEXE (à Côtelette)
 - **9.- Tribunal de Paix de Terrier Rouge**
UN ANNEXE (à Phaéton)
 - **10.-Tribunal de Paix de Caracol**
UN ANNEXE (à Jacquezil)

- **11.-Tribunal de Paix de Vallières**
- **12.-Tribunal de Paix de Carice**
- **13.-Tribunal de Paix de Mombin Crochu**
- **14.-Tribunal de Paix de Dupity**
- **15.-Tribunal de Paix de Grosse Roche**
- **16.-Tribunal de Paix de Grand Bassin**
- **17.-Tribunal de Paix de Acul Samedi**
- **18.-Tribunal de Paix de Bois de Laurence**

1927- Création de la Plantation Dauphin.

1962- Fort-Liberté devient le chef-lieu du département du Nord-est.

LES DIFFÉRENTS NOMS DÉJÀ UTILISÉS POUR DÉSIGNER FORT-LIBERTÉ

-BAYAHA

-FORT-DAUPHIN

-FORT-ROYAL

-FORT-LIBERTÉ

Le Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté par l'entremise de son Doyen Garry Paul ANGRAND a reçu le prix de distinction de l' Office de Protection du Citoyen OPC pour sa performance exceptionnelle dans le cadre de la lutte contre l'impunité, la détention préventive prolongée et pour le respect de la dignité et des droits des détenus. Dans la juridiction de Fort-Liberté, Le Doyen a posé, avec la participation des autres acteurs, les bases d'une justice efficace, fondée sur une culture de résultats visibles. Il a mis en œuvre des méthodes de travail qui ont permis de vider les dossiers en temps réels. Pour le Doyen Garry Paul ANGRAND La diligence n'est pas la rapidité ou la précipitation qui peuvent être sources d'erreur, mais la conscience chez le magistrat que sa décision est attendue et que sa négligence, voire son laxisme, dans le traitement des dossiers ne peut avoir que des répercussions négatives pour les justiciables, mais aussi pour l'ordre public.

Dans la Juridiction de Fort-Liberté, sous le leadership du Doyen Garry Paul ANGRAND et du Commissaire du Gouvernement Hérode Bien-aimé, la Justice a emboité des pas assez significatifs. Les activités judiciaires prennent une dimension exponentielle par la synergie qui se dégage entre le Doyen et les Juges. La mise en réseau du Décanat avec le Parquet et les cabinets d'instruction permet une gestion rationnelle des dossiers pénaux. La détention préventive prolongée est réduite à sa plus simple formule en dépit du non renouvellement de mandats de plusieurs de ses Juges d'instruction. Pas de détention préventive prolongée à proprement parler grâce aux efforts incessants du Doyen Garry Paul ANGRAND et du Commissaire du Gouvernement Hérode Bien-aimé avec leur slogan « Opération non Stop » qui est vraiment effectif dans la pratique. La collaboration des autres magistrats est aussi appréciée et encouragée dans ce combat pour l'automatisation de la justice répressive dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté. Les acteurs judiciaires de la juridiction de Fort-Liberté sont vraiment conscients que les dossiers doivent être traités en temps réel et que La justice ne peut pas être juste si elle tarde trop. Le Tribunal, par ailleurs, organise des activités extrajudiciaires consistant en des réflexions profondes sur l'incohérence de certains textes par rapport aux nouvelles réalités sociales. Ce qu'il convient de signaler en fin de compte, c'est la perception de la justice qui connaît une nette amélioration au point qu'actuellement presque tous les yeux sont rivés sur la juridiction. Définitivement nous voulons, en collaboration avec les autres acteurs de la chaîne pénale de la juridiction, rester irréversiblement champion dans la lutte contre la détention préventive prolongée. Il est des

gens incarcérés depuis trop longtemps. Maintenant, ils doivent être 'informés sur leur sort. C'est pourquoi, nous tenons à ce que les assises, avec et sans assistance de jury, se déroulent à temps, conformément aux lois haïtiennes.

Pour les acteurs de la chaîne pénale de la Juridiction de Fort-Liberté seul avec une justice de qualité, peut s'épanouir une nation. Ils révisent instantanément Les 10 indicateurs clé de performance d'une juridiction, dont le premier mesure la perception de la qualité des décisions elles-mêmes à travers la légitimité des juges :

1. accessibilité et impartialité (enquêtes usagers)
2. taux d'évacuation (ratio affaires entrées, affaires sorties)
3. durée des procédures
4. âge des affaires en stock
5. prévisibilité et effectivité de la date de l'audience et du jugement
6. qualité du dossier
7. taux de recouvrement des amendes
8. taux d'utilisation des jurés
9. taux de satisfaction des personnels de la juridiction (enquête)
10. coût par dossier.

En définitive, au Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté les Acteurs de la chaîne pénale préconisent la Facilitation de l'accès à la justice et amélioration de la qualité du service public à travers particulièrement les mesures suivantes:

- Multiplier les audiences correctionnelles, des sessions d'assises criminelles sans assistance de jury et de tenir régulièrement les sessions d'assises criminelles avec assistance de jury dans le strict respect du droit d'être jugé dans un délai raisonnable consacré par les instruments juridiques régionaux et internationaux de droits humains signés par Haïti. « Parallèlement, les juges d'instruction sont appelés à traiter les dossiers qui leur sont confiés dans le délai prévu par la loi du 26 juillet 1979 sur l'appel pénal et les commissaires du gouvernement sont instruits de se rendre en siège pour faire leur travail conformément à la loi»,
- La révision des mécanismes d'octroi de l'assistance judiciaire.
- La mise en place de structures permanentes de consultations juridiques gratuites auprès des juridictions et l'instauration de dispositifs d'information, de conseil et d'orientation des justiciables.
- La simplification et l'harmonisation des procédures en leur conférant davantage de lisibilité.

Consolidation de l'indépendance de la justice par notamment:

- La révision des modes d'accès à la fonction de magistrat et la mise en place d'un système de formation approprié en mesure d'élever le niveau de qualification des magistrats et d'améliorer en conséquence la qualité des décisions de justice,
- Le renforcement des droits de la défense.
- L'amélioration des qualifications des auxiliaires et des partenaires de la justice.
- Le renforcement de la protection du magistrat et sa responsabilisation.
- La révision du dispositif juridique relatif au Conseil Supérieur de la Magistrature, du statut de la magistrature ainsi que les statuts des différentes fonctions et professions judiciaires et para judiciaires.

Modernisation et rationalisation de l'organisation judiciaire à travers:

- La révision du découpage et de la carte judiciaire de sorte à rapprocher la justice du justiciable et à réunir les conditions optimales pour la prise en charge des besoins des citoyens.
- La création de juridictions de proximité et de juridictions spécialisées.
- La déjudiciarisation de certains types de contentieux et l'instauration des modes alternatifs de résolution des conflits.

Refonte de la politique pénale pour une meilleure protection des droits et libertés et une plus grande égalité devant la loi, par:

- La réaffirmation du principe de la présomption d'innocence à tous les niveaux de la procédure pénale.
- L'instauration de la collégialité en matière délictuelle au niveau des tribunaux et l'introduction de l'appel en matière criminelle.
- La suppression de tout privilège de juridiction non justifié par une bonne administration de la justice.
- L'instauration des modes alternatifs de règlement par le biais de :L'élargissement du champ d'application de la transaction et du retrait de la plainte.
- L'introduction de la médiation pénale.
- L'introduction de la dispense de la peine assortie du dédommagement de la victime.
- La réduction à un niveau raisonnable des délais de jugement des affaires.
- Le recours exceptionnel à la détention préventive.
- La dépénalisation de l'acte de gestion.
- La révision de la loi relative à la corruption pour une meilleure protection des biens publics.
- Le renforcement de la protection des victimes par :
 - La consécration du droit au recours (appel et pourvoi en cassation) pour les victimes des infractions pénales indépendamment du recours du ministère public.
 - L'instauration des mesures judiciaires de protection des victimes et l'institution d'un fonds public d'indemnisation pour les victimes vulnérables.

Refondation de la politique pénitentiaire à travers:

- L'adaptation des actions de rééducation et de réinsertion sociale des détenus avec les politiques publiques en matière de mise en valeur des terres, de protection de l'environnement et de soutien à l'emploi des jeunes.
- L'encouragement du recours aux peines de substitution.
- L'amélioration des conditions carcérales.

Le Tribunal de Première Instance de Fort-Liberté ne prétend pas posséder le secret de la lutte contre la détention préventive prolongée et la recette parfaite afin d'obtenir un système judiciaire parfait, équitable pour chaque individu, mais chose certaine les Acteurs de la chaîne pénale de ce Tribunal sous les leaderships du Doyen Garry Paul ANGRAND et du Commissaire du Gouvernement Hérode Bien-Aimé font de leur mieux pour maintenir ce phénomène de la détention préventive prolongée à son plus bas niveau.

«VIVE UNE JUSTICE RAPIDE, SIMPLE, LISIBLE ET COLLABORATIVE DANS LA JURIDICTION DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE A FORT-LIBERTE A TRAVERS TOUTES LES AUTRES JURIDICTIONS DE LA REPUBLIQUE D'HAITI »